



[www.premioluisvaltuena.org](http://www.premioluisvaltuena.org)

## **RÈGLEMENT DU PRIX INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE HUMANITAIRE LUIS VALTUEÑA, ORGANISÉ PAR MÉDECINS DU MONDE ESPAGNE (MÉDICOS DEL MUNDO ESPAÑA).**

Pour les vingt-deux années consécutives, Médecins du Monde Espagne (Médicos del Mundo España) organise LE PRIX INTERNATIONAL DE PHOTOGRAPHIE HUMANITAIRE LUIS VALTUEÑA, selon les règles suivantes :

### **QUI PEUT PARTICIPER**

Pourront participer tous/tes les photographes ayant atteint la majorité, aussi bien professionnels qu'amateurs, sans distinction de nationalité.

### **THÉMATIQUE**

Les photographies doivent raconter une histoire liée à ces sujets: l'action humanitaire, la coopération internationale, l'exclusion sociale, la violation des droits humains, les conflits armés, les catastrophes naturelles, les populations réfugiées, immigrantes ou les communautés exclues.

### **PHOTOGRAPHIES ET FORMAT**

Chaque participant peut présenter **dix photographies maximum**, sous forme de série ou non. Seront admises les œuvres réalisées **entre janvier 2017 et octobre 2018**, et qui n'ont pas fait l'objet d'une présentation lors des éditions précédentes. Les photographies devront être présentées en **format numérique**.

Les images seront envoyées sous format JPEG compressé de qualité supérieure (12), avec un profil de couleur Adobe RGB ou RGB, ainsi qu'une résolution minimale de 300 PPI/PPP, et devront mesurer 40 cm de côté minimum.

La structure originale de l'image numérique peut être modifiée uniquement en utilisant des techniques de chambre noire, telles que le réglage de la luminosité, du contraste et de la couleur, la surexposition et la sous-exposition. Aucune autre altération de l'image numérique originale ne sera autorisée. Seront uniquement acceptées les photographies

d'une seule image (*single frame*). Les photomontages et les expositions multiples ne seront pas admis. En cas de doute quant à la régularité d'une altération numérique de l'image, l'organisation se réserve le droit de demander aux participant/es le fichier original de l'image sans retouche, telle qu'elle a été capturée par l'appareil photographique, ou bien un négatif, une diapositive ou une copie scannée de l'image non traitée.

## **INSTRUCTIONS D'EXPEDITION**

Les images seront envoyées sous format JPEG via WeTransfer.

Les images numériques ne devront comporter aucun signe d'identification du/de la participant/e.

Les images seront envoyées **par courrier électronique** à l'adresse [premioluisvaltuena@medicosdelmundo.org](mailto:premioluisvaltuena@medicosdelmundo.org), avec pour objet **XXII<sup>EME</sup> PRIX LUIS VALTUEÑA + le PRÉNOM et le NOM DE L'AUTEUR/E.**

Les images devront TOUJOURS être accompagnées du formulaire, à télécharger à l'adresse suivante et dûment rempli:

<http://www.medicosdelmundo.es/premioluisvaltuena/wp-content/uploads/2018/07/Cuestionario-a-rellenar-XXII.docx>.

Conformément aux dispositions de la Loi organique espagnole 15/1999, relative à la protection des données à caractère personnel, et à la réglementation complémentaire, Médicos del Mundo España informe que les données à caractère personnel envoyées seront conservées pour traitement dans un fichier propriété de l'association. En outre, il est stipulé que la collecte et le traitement de ces données sont destinés au développement du Prix, et permettront de vous contacter si vous êtes faites partie des lauréats, conformément au présent règlement. Si vous le souhaitez, vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition prévus par ladite loi, en envoyant un courrier à Médicos del Mundo, à l'adresse suivante: C/ Conde de Vilches n°15, 28028 Madrid, Espagne.

## **DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES PHOTOGRAPHIES**

La date limite d'admission des œuvres sera 00.00 heure continentale espagnole depuis la publication des règles et se terminera à **24.00 heure continentale espagnole le 9 novembre 2018.**

## **PRIX UNIQUE**

Le/la vainqueur du concours recevra le prix unique suivant :

**Une bourse de travail de 6 000 euros bruts** (les retenues en vigueur seront appliquées en fonction de la nationalité et de la situation du vainqueur), destinée à la réalisation d'un reportage photographique comportant au moins 50 photographies, et d'une vidéo de 30 minutes, sur une thématique liée à l'activité de Médicos del Mundo

España, en Espagne ou dans d'autres pays où l'organisation développe des programmes d'action humanitaire ou de coopération internationale.

Le/la photographe et Médicos del Mundo España définiront ensemble les objectifs et l'évolution du projet, compte tenu des intérêts mutuels et des conditions opérationnelles et de sécurité des destinations envisagées. Le montant de la bourse couvrira tous les frais nécessaires au développement du projet. Une fois que les termes du projet seront acceptés, Médicos del Mundo España ne demandera aucun justificatif pour ces dépenses. Le montant de la bourse sera remis en trois parties : 50 % une fois que le jury se sera prononcé, 25 % au début du projet et les 25 % restants au terme du projet.

Le projet photographique devra être achevé avant le **15 décembre 2019**.

### **ŒUVRES SÉLECTIONNÉES**

Médicos del Mundo España peut également sélectionner d'autres œuvres qui auraient été envoyées dans le cadre du concours afin de les présenter dans le cadre d'une exposition itinérante avec les œuvres primées, avec mention du nom des auteurs/es par Médicos del Mundo España.

### **DÉCISION DU JURY**

Le jury, composé de photographes reconnus et de représentants de Médicos del Mundo España, se réunira dans les 45 jours suivant l'expiration du délai d'admission des œuvres, et choisira, après délibération :

- le vainqueur de la bourse ; et
- trois finalistes au minimum, tel que mentionné plus haut.

Toutes ces œuvres seront présentées dans le cadre de l'exposition itinérante.

La décision du jury sera adoptée à la majorité simple et sans appel. Le jury pourra déclarer un résultat nul s'il estime qu'aucune des œuvres présentées ne mérite de remporter le concours.

La décision du jury sera communiquée à l'auteur/e de la photographie ou de la série lauréate, ainsi qu'à tous les finalistes, par téléphone ou courrier électronique, à l'aide des coordonnées indiquées dans le formulaire, avant le 15 décembre.

### **RETRAIT DES ŒUVRES**

Si l'auteur/e souhaite retirer son œuvre du concours, il ou elle devra adresser un courrier signé à l'adresse [premioluisvaltuena@medicosdelmundo.org](mailto:premioluisvaltuena@medicosdelmundo.org), au moins vingt (20) jours avant la fin du délai d'admission des photographies, soit avant le **20 octobre 2018**. À réception, Médicos del Mundo España retirera l'œuvre du concours.

## REMISE DES PRIX

La cérémonie de remise des Prix se tiendra lors d'un acte public, qui aura lieu en janvier ou février 2019, au lieu et à la date communiqués à cette occasion.

## ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

En participant au Prix International de Photographie Humanitaire Luis Valtueña, les auteurs/es acceptent expressément le présent règlement.

Le/la participant/e donne son accord à Médicos del Mundo España pour reporter le concours, raccourcir ou prolonger sa durée, modifier ses termes, l'annuler ou le suspendre le cas échéant, en dégageant Médicos del Mundo España de toute responsabilité. Médicos del Mundo, informera les participant/es de toute modification.

En acceptant les termes du présent règlement, les auteurs/es de l'œuvre lauréate et finalistes autorisent Médicos del Mundo España et son Réseau international, de façon non exclusive, à exercer les droits d'exploitation de leurs œuvres, sans restriction géographique et jusqu'à ce que l'œuvre tombe dans le domaine public. Ils cèdent donc les droits de reproduction, de distribution, de modification et de communication publique, selon les termes suivants.

**Le droit de reproduction**, dans le cadre de la promotion du concours et aux seules fins de réaliser des affiches publicitaires et des insertions pour la presse, pour des expositions, projets et campagnes menés par Médicos del Mundo España et son Réseau International, dans le catalogue et les brochures de l'exposition, ainsi que sur le site Internet de Médicos del Mundo España, le blog de l'exposition, les comptes de réseaux sociaux (Flickr, Facebook et Twitter), et dans le cadre des campagnes et des actions menées par l'association. **Le droit de distribution**, pour la diffusion des œuvres dans la presse, les magazines, catalogues, auprès du grand public, et pour illustrer d'éventuels articles et/ou reportages différents médias, en citant toujours le nom de l'auteur/e. **Le droit de communication publique**, quel que soit le type d'exposition publique et de mise à disposition, afin de présenter les œuvres primées et sélectionnées ainsi que les affiches publicitaires susmentionnées dans le cadre d'une exposition, et permettre l'accès de tiers à aux sites Internet susmentionnés, respectivement. **Le droit de modification**, dans le but d'adapter les œuvres, de les modifier par ordinateur et de les reproduire sur d'autres supports.

De même, les auteurs/es de l'œuvre lauréate et les finalistes sélectionnés cèdent pour une période équivalente et pour la même étendue géographique, de manière non-exclusive, les droits d'exploitation des œuvres dérivées des œuvres préexistantes, dont les droits d'exploitation sont cédés par la présente.

**Les auteurs/es** du premier prix et des œuvres finalistes autorisent expressément Médicos del Mundo et son Réseau international à céder ces droits à des tiers, dans le cadre de la réalisation de ses objectifs et de ses projets en tant qu'association.

Médicos del Mundo España s'engage à toujours faire figurer le nom de l'auteur/e sur tous les exemplaires de l'œuvre. Les œuvres présentées ne seront en aucun cas renvoyées à leurs auteurs/es.

Les participants/es devront se conformer aux dispositions légales en vigueur en matière de propriété intellectuelle et du droit à l'image, en déclarant de façon responsable que la diffusion ou la reproduction de l'œuvre par tous les moyens et sur tous les supports définis par Médicos del Mundo, pour la diffusion même du Prix et/ou des projets et campagnes de Médicos del Mundo, ne lésera pas ou ne portera pas atteinte aux droits des participants ni des tiers. À cette fin, les auteurs/es assument tous les coûts qui pourraient être générés, à la faveur de tiers, dans le cadre d'actions, de réclamations ou de conflits résultant de la violation de droits par les auteurs/es.

À cette fin, les auteur/es des œuvres lauréate et finalistes s'engagent à signer les accords nécessaires pour rendre la cession de ces droits effective.

## **FISCALITÉ**

Seront à la charge du lauréat toutes les taxes payables à réception du prix, sans préjudice des dispositions du paragraphe suivant, relatif à la retenue applicable.

Conformément à la législation espagnole en vigueur, une retenue fiscale sur le revenu des résidents et non-résidents (IRPF ou IRNR) pour être en principe appliquée au montant du prix de ce concours par Médicos del Mundo España.

Les autres effets en matière fiscale de l'obtention du prix pour le/la lauréat/e seront à sa charge. Médicos del Mundo est exonéré de toute responsabilité.

## **EXCLUSION**

Ne pourront participer à ce concours les salariés de Médicos del Mundo España, les membres du jury et de l'équipe technique directement impliquée dans l'organisation du Prix, ainsi que les membres de leur famille au premier degré.

**Pour plus d'informations, rendez-vous sur :**

<http://www.medicosdelmundo.org/premioluisvaltuena/>